



DÉCISION

N° : 2025-204

Exécutoire le : 08 JUL. 2025

Publiée / Notifiée le : 08 JUL. 2025

Visée le : 07 JUL. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°25020 Lot 2

Travaux de confortement de la promenade du lac

Avenant n° 01 relatif à la correction d'une erreur matérielle concernant les heures d'insertion

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 16/06/2025 au groupement d'entreprises SAS FONTAINE TP – SAS SABAUDIA -SAS MAURO
Considérant la nécessité de corriger une erreur matérielle sur le nombre d'heure d'insertion et leur répartition en raison d'une mauvaise interprétation par les titulaires

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant 1 au marché 25020 lot 2 avec le groupement SAS Fontaine TP / SAS SABAUDIA / SAS MAURO

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- SAS FONTAINE TP Mandataire du groupement d'entreprises attributaire

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine, tourisme et déplacements
le 04/07/2025 09:50:57

Aix-les-Bains,

Président délégué
commande publique
Yves MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2025-204 : Marché n.25020 Lot 2 - Travaux de confortement de la promenade du lac - Avenant n. 01 relatif à la correction d'une erreur matérielle concernant les heures d'insertion -

Date de transmission de l'acte : 07/07/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2025

Numéro de l'acte : Dec1067 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250704-Dec1067-AR

Date de décision : 04/07/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



**25020 Lot 2:
Avenant n°1: heures d'Insertion :
Erreur Matérielle**

Identification de l'acheteur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur :

Identification :	Grand Lac - Communauté d'Agglomération
Adresse :	1500 boulevard Lepic - CS 20606 73106 AIX-LES-BAINS
Téléphone :	+33479350051
Courriel :	contact@grand-lac.fr
Site Internet :	http://www.marches-publics.info

Type des contractants : Groupement solidaire :

Co-traitant :

Identification :	MAURO SA
Adresse :	125 RUE PERE EUGENE CS10005 BP5 73290 La Motte-Servolex
Téléphone :	0479251887
Courriel :	info@mauro-btp.com
N° SIRET :	31167691000012

Co-traitant :

Identification :	Sabaudia TP
Adresse :	125 rue Père Eugène 73292 LA MOTTE SERVOLEX
Téléphone :	
Courriel :	
N° SIRET :	88406251400010

Mandataire :

Identification :	FONTAINE TP
Adresse :	PL CHARLES DULLIN BP 31 73170 YENNE
Téléphone :	0479815385
Courriel :	adm@fontainetp.com
N° SIRET :	74632054800017

Sous-traitant :

Identification :	EIFPAGE ROUTE CENTRE EST
Adresse :	2 RUE CENTRALE BP 67 73420 VOGLANS
Téléphone :	0479520832
Courriel :	aovoglans.infrastructures@eiffage.com
N° SIRET :	39882711300018

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 et R. 2391-28 du Code de la commande publique

Monsieur Le Président de Grand Lac

Objet du marché

Objet du marché :	
Titre :	Confortement de la Promenade du Lac
Objet :	Travaux de confortement de la promenade du lac lot 2
Référence :	2025-250202

Montant du marché :	
Montant HT :	899 908,57 €
Taux de TVA :	20 %
Montant TTC :	1 079 890,28 €

Durée – Délais d'exécution	
Date de notification :	lundi 16 juin 2025
Durée d'exécution :	5 mois15 jours

Objet de l'acte modificatif

Modifications introduites par le présent acte modificatif

En raison d'une mauvaise interprétation de l'annexe à l'acte d'engagement, les heures d'insertion renseignées par les titulaires du marché sont erronées. Aussi la répartition et le total global des heures doit être modifié ainsi:

Entreprise	Nombre d'heures d'insertion
FONTAINE TP	295H
MAURO	64H
SABAUDIA TP	60H
Total pour le groupement :	419 Heures

Incidence financière de l'acte modificatif

L'acte modificatif n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Signature

Signature du titulaire du marché

Nom, prénom et qualité
du signataire (*)

Lieu et date de signature

Signature

COURTIAL Frédéric
Président SAS FONTAINE TP
Mandataire GME

Yenne, le 01/07/2025

Frédéric
COURTIAL

Signature numérique
de Frédéric COURTIAL
Date : 2025.07.01
16:03:01 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du pouvoir adjudicateur

À : AIX-LES-BAINS,
Le : 24/06/2025

Signature :

(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 04/07/2025 09:50:50

Notification de l'acte modificatif au titulaire du marché

- En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification copie du présent acte modificatif »

A, le

Signature du titulaire,